

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 12473 Numéro SIREN : 902 252 592 Nom ou dénomination : LAYNE STAINS
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 5594

19 4 JUN 2023

5595

Certifié conforme
à l'original

SASU LAYNE STAINS

80 boulevard Maxime Gorki

93240 STAINS

Siret : 90225259200024

Comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2022



FIDORG NORMANDIE

fidorg.talenz.fr

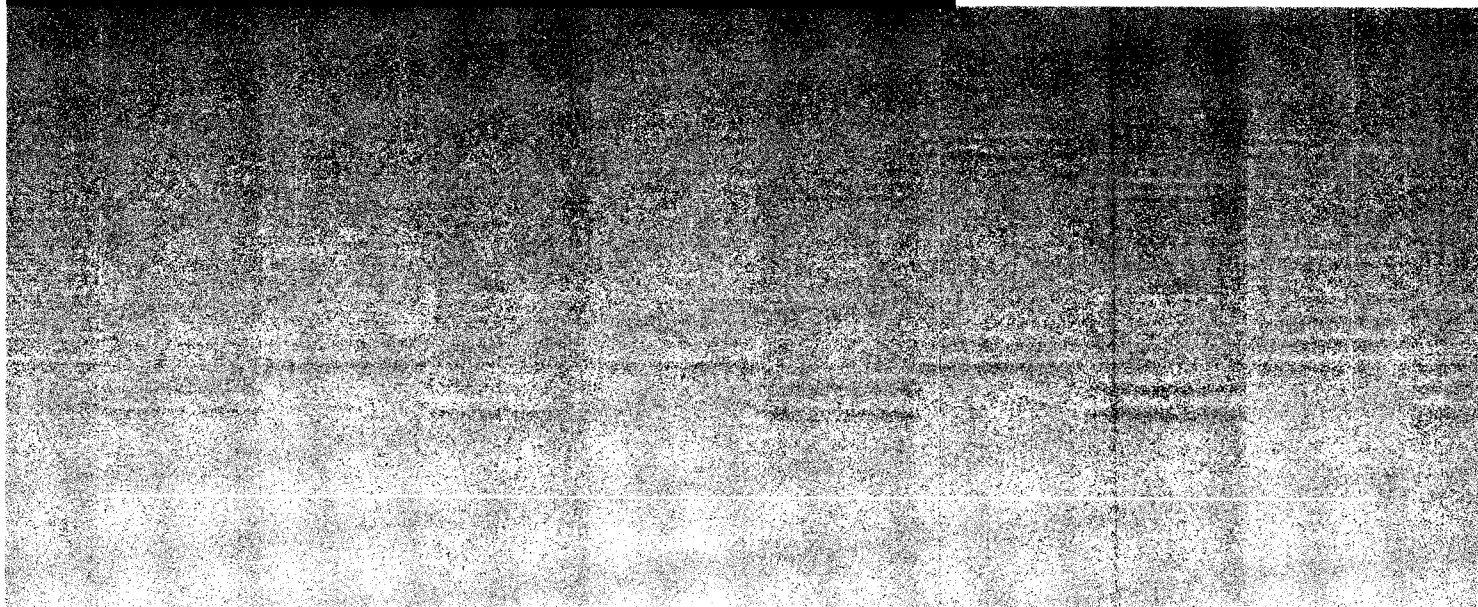
SASU au capital de 2 126 000 Euros inscrite au tableau de forme de la région de Rouen-Normandie
R.C.S. Caen 492 306 104 - A.P.E. 9020 Z - N° gestion de 2000 5 770 - N° intracommunautaire FR 25 492306104



T A L E N Z
GROUPE FIDORG

ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 12/08/2021 au 30/09/2022



SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 375	2 832	6 543
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 680	3 357	46 323
Autres immobilisations corporelles	192 380	11 753	180 627
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	160 000		160 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	411 435	17 942	393 493
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	4 523 420		4 523 420
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	336 671	23 492	313 179
Autres créances	10 046 377		10 046 377
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000
Disponibilités	1 815 499		1 815 499
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 021 967	23 492	16 998 474
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	17 433 402	41 434	17 391 967
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

Bilan Passif

	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	117 662
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	147 662
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 172 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 231 414
Dettes fiscales et sociales	2 825 332
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	15 550
TOTAL DETTES	17 244 305
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	17 391 967
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 072 299
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

■ **Compte de résultat**

	France	Exportations	30/09/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	71 034 104		71 034 104
Production vendue (biens)	3 059 722		3 059 722
Production vendue (services)	1 352 206		1 352 206
Chiffre d'affaires net	75 446 031		75 446 031
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 088 412
Autres produits			300
Total produits d'exploitation (I)			76 534 744
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			62 383 212
Variations de stock			-4 523 420
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 213 434
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			6 087 999
Impôts, taxes et versements assimilés			1 098 113
Salaires et traitements			6 436 503
Charges sociales			2 272 545
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 942
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 492
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			23 549
Total charges d'exploitation (II)			76 033 370
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			501 374
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			594
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			594
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			3
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			3
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			591
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			501 965

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

Compte de résultat(suite)

	30/09/2022
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	253 538
Impôts sur les bénéfices (X)	130 765
Total des produits (I+III+V+VII)	76 535 338
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	76 417 675
BENEFICE OU PERTE	117 662
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	



ANNEXE

Exercice du 12/08/2021 au 30/09/2022

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SASU LAYNE STAINS**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 17 391 967 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 117 662 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 12/08/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2021

■ Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Le fonds sis à STAINS (93240), 80 boulevard Maxime Gorki, est exploité en location gérance selon un contrat du 01 juin 2019.

Le propriétaire du fonds est la SAS Carrefour Hypermarché à MASSY (91).

Des produits accessoires d'exploitation Carrefour d'un montant de :

- 1 247 000 € HT ont été comptabilisées pour l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Cependant, ceux-ci pourraient faire l'objet d'une éventuelle restitution prorata-temporis.

Le caractère définitif de l'acquisition de ce produit est subordonné au respect des engagements pris dans la convention.

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		9 375		9 375
Immobilisations incorporelles		9 375		9 375
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		49 680		49 680
- Installations générales, agencements aménagement divers		165 806		165 806
- Matériel de transport		26 574		26 574
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		242 060		242 060
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		160 000		160 000
Immobilisations financières		160 000		160 000
ACTIF IMMOBILISE		411 435		411 435

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

■ **Notes sur le bilan**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 832		2 832
Immobilisations incorporelles		2 832		2 832
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 357		3 357
- Installations générales, agencements aménagements divers		9 802		9 802
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 951		1 951
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		15 110		15 110
ACTIF IMMOBILISE		17 942		17 942

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 226 699
Disponibilités	
Total	7 226 699

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		23 492		23 492
Total		23 492		23 492
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		23 492		
Financières				
Exceptionnelles				

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000	10,00

Dettes

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 391 354
Dettes fiscales et sociales	1 916 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	3 307 807

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	15 550
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	15 550

SASU LAYNE STAINS

Comptes annuels

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 059 722		3 059 722
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	555		555
Ventes de marchandises	71 034 104		71 034 104
Produits des activités annexes	1 351 650		1 351 650
TOTAL	75 446 031		75 446 031

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 539 114 euros

LAYNE STAINS

Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : 80 Boulevard Maxime Gorki

93240 STAINS

RCS BOBIGNY 902 252 592

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le trente et un mars

A neuf heures

La soussignée, la société « JUDAL HOLDING », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 25 Avenue de la Liberté – 95190 GOUSSAINILLE (RCS PONTOISE 840 813 240) représentée par Alain TRUC, son gérant ;

Présidente et Associée unique de la société « **LAYNE STAINS** », Société par actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 30 000 €, dont le siège social est à STAINS (93240) – 80 Boulevard Maxime Gorki ;

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de représentant de la Société « **JUDAL HOLDING** », Présidente, Monsieur Alain TRUC, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social de la Société ouvert le 12 août 2021 et clos le 30 septembre 2022.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice social d'une durée de quatorze mois.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées en annexe du présent procès-verbal.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2022**
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



PREMIERE DECISION

L'Associée Unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **30 septembre 2022**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un **bénéfice de 117 662 €** décide de l'affecter comme suit :

- Au compte « **Réserve légale** » **3 000 €**
- Solde au compte « **Autres réserves** » **114 662 €**

S'agissant du premier exercice et conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce qu'elle a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'Associée Unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du Commerce seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Compte-tenu du dépassement des seuils légaux liés à l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes, l'Associée Unique, décide de nommer :

- **GELAS AUDIT**
91 Rue Pouilly-Loché
71000 MACON

En qualité de Commissaire aux comptes de la société pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2028.

Le Cabinet GELAS AUDIT, Commissaire aux comptes, a fait savoir par avance qu'il acceptait cette désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Société « JUDAL HOLDING », Présidente
Représentée par M. Alain TRUC, gérant

